

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Tchad	
TITRE DU PROJET : Consolidation de la paix et de la sécurité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs dans les provinces du Salamat, du Sila et du Ouaddaï	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : PBF/TCD/B-4: 00129386	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au Tchad ; • Programme alimentaire mondial (PAM) au Tchad ; • Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Tchad Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : L'Organisation Internationale de la Migration (OIM), les communautés bénéficiaires locales (organisations d'éleveurs et les groupements d'agriculteurs), les autorités religieuses et traditionnelles, l'administration territoriale, les services techniques déconcentrés (ANADER, DSP, Délégation de l'Elevage et privé), les organisations de la société civile notamment de la jeunesse et de femmes, les ONG nationales et internationales, les autorités communales et administratives des entités concernées, les acteurs de la chaîne pénale.	
Durée du projet en mois^{1 2} : 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : provinces du Salamat, du Sila et du Ouaddaï	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³ <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ⁴ <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

FAO Tchad: \$1,900,000

PAM Tchad: \$800,000

PNUD Tchad: \$800,000

Total PBF: \$3,500,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

FAO : \$ 1 330 000

PNUD : \$ 560 000

PAM : \$ 560 000

Total : \$ 2 450 000

PBF 2^{ème} tranche* (_30 %) :

FAO: \$ 570 000

PNUD : \$ 240 000

PAM: \$ 240 000

Total : \$ 1 050 000

PBF 3^{ème} tranche* (_%) :

XXXX : \$ XXXXXX

XXXX : \$ XXXXXX

XXXX : \$ XXXXXX

Total : \$ XXXXXX

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise à renforcer la résilience des communautés spécifiquement face aux conflits agriculteurs-éleveurs pour la cohésion sociale, en intégrant une approche basée sur les droits de l'homme. La garantie de l'équité dans l'accès aux ressources naturelles est un levier important de consolidation des liens sociaux entre agriculteurs et éleveurs.

L'amélioration de la législation en suscitant à travers le Conseil National de Transition, le Conseil Economique et Social et les différents ministères impliqués, la discussion sur la loi sur le pastoralisme au Tchad qui date de 1959 avec pour finalité sa relecture pour prendre en compte les réalités actuelles du pastoralisme,, le renforcement de l'impartialité de la justice au niveau de la zone du projet, et , la prise en compte de la dimension politique,, l'amélioration des infrastructures (davantage de points d'eau, etc.) seront également des éléments essentiels.

Spécifiquement, il visera à:

-Structurer et dynamiser les comités locaux, coutumiers et/ou traditionnels (d'agriculteurs et d'éleveurs) de prévention et de gestion des conflits, et de la paix (identification des leaders communautaires dont les capacités seront renforcées par les actions du projet. Ceux-là seront les véritables interlocuteurs du projet et les vrais moteurs pour la paix, la stabilité et la cohésion sociales).

- Accompagner les négociations/dialogues agriculteurs/éleveurs dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits (mise en place de plateformes d'échanges et de dialogues pacifiques, établissement de protocoles d'accord entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs : ces protocoles sont un cadre réglementaire qui règlent des rapports des deux communautés à l'accès et à la gestion des ressources de leur environnement. Ils circonscrivent ainsi, de façon endogène, les modes d'utilisation des corridors de la transhumance, la gestion des parcours (dates de passages, aire d'utilisation dans le temps, ...), ainsi que le règlement de tout problème entre les communautés. En effet, il sera établi un lien entre la dynamisation des comités locaux de prévention des conflits et la conclusion de protocoles d'accord entre agriculteurs et éleveurs. L'efficacité de l'intervention se basera l'existence ou la création des instances dédiées à la négociation et la clarification des règles d'usage des ressources naturelles, mais aussi l'application des règles édictées.

- Mettre en place des actions accompagnatrices et plans compensatoires. En pratique, les protocoles d'accord que projettent de faire signer le projet entre les communautés d'agriculteurs et communautés

d'éleveurs sont des textes complets et complexes dont l'application les rendent très contraignants ; cependant ils sont plus que nécessaires pour la paix et la coexistence pacifique intercommunautaire. Pour atténuer cette contrainte, le projet propose des plans de compensation dont la composition variera selon la nature de l'intérêt lésé et consisterait, par exemple, en la dotation en intrants agricoles ou vétérinaires, la construction et/ou la réhabilitation d'infrastructures socio-agropastorales.

- Appuyer la gestion conservatoire et durable des ressources et l'accès équitable aux ressources (eau, pâturage, terres, ...) de façon participative et concertée.

- Soutenir les instances judiciaires locales dans la prévention et la gestion des conflits agriculteurs/éleveurs et éleveurs/éleveurs. En effet, dans un contexte où les mécanismes locaux de résolution des conflits sont de plus en plus débordés, il y a la nécessité que les instances judiciaires locales soient à travers leurs prestations à la hauteur des enjeux. Toute chose qui implique que les capacités des acteurs locaux de la chaîne pénale soient renforcées en matière de gestion des conflits agriculteurs et éleveurs-éleveurs sera mobilisée lors de la mise en œuvre du projet.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Les organisations partenaires, FAO, PAM, PNUD et OIM, se sont réunis à plusieurs reprises pour développer ensemble le projet en entier ; disposant chacune d'un sous-bureau dans la zone d'intervention, des analyses et des données pertinentes ont pu être partagées.

Les différents Ministères, notamment les Ministères en charge de l'Élevage, de l'Agriculture, le système de sécurité (armée, gendarmerie, police), Confédération Nationale des Éleveurs, Association Nationale des éleveurs Nomades du Tchad.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

Spécifiez le pourcentage (**34,62%**) et le montant (**\$1 211 801,64**) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Expliquez brièvement par quelle(s) intervention(s) principale(s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ : Les Associations Villageoises d'Épargne et de Crédits et les AGR concernent essentiellement les femmes et les jeunes qui pourront s'autonomiser après deux cycles d'activités à travers les achats des parts et la vente des produits agropastoraux.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

Le cas échéant, le résultat du PNUAD (UNDAF) auquel le projet contribue : Résultat stratégique 1 « Capital Humain » et l'effet 1 & résultat Stratégique 3 « Gouvernance, Paix et Sécurité » et l'effet 6 ;
Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : 2, 4, 16

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision:

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <p>Nom : Serge Tissot</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)</p> <p>Date et visa</p>	<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰</p> <p>Nom : Kamil Kamaluddeen</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Date et visa : 10/11/21</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹</p> <p>Nom : Claude JIBIDAR</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Programme Alimentaire Mondial (PAM)</p> <p>Date et visa : 16/11/21</p>	<p>Coordonnatrice résidente</p> <p>Nom : Violette Kakyomya</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 11/11/21</p>
<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Issa Doubragne</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale</p> <p>Date et visa : 12/11/2021</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Oscar Fernandez-Farango</p> <p>Nom : Awa Dabo</p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 18 November 2021</p>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Contexte et analyse :

Pays sahélien, situé au cœur du continent africain, la diversité des profils agro-écologiques du Tchad en fait un pays à vocation agropastorale (production agricole vivrières 52 %, les cultures de rente 9 % et 39 % pour l'élevage et la pêche). Le pays enregistre plus de 100 millions de têtes de bétail. Environ 80% de ce cheptel est géré par des systèmes pastoraux mobiles très diversifiés surtout la transhumance qui, par excellence, favorise les échanges entre les communautés d'éleveurs et les communautés d'agriculteurs, sédentaires, sous diverses formes. Les provinces de Ouaddai, de Sila et de Salamat, sont dotées de conditions naturelles (climat et végétation) très favorables aux activités agricoles et pastorales.

Comme dans la plupart de ses pays voisins, le conflit agriculteurs-éleveurs est devenu une menace importante pour la paix et la sécurité au Tchad.

Le changement climatique affecte négativement la production agricole, ainsi que les capacités de production des parcours et les possibilités d'abreuvement du bétail. Les incidences du changement climatique sur la viabilité des systèmes de production ruraux sont à l'origine de l'amplification des concurrences entre les usagers des espaces ruraux et de la détérioration de la cohésion sociale. De plus, il est un facteur qui exacerbe les facteurs de conflit existants ou contribue à de nouvelles formes de différends : Modification des itinéraires de transhumance, concurrence accrue pour l'accès aux pâturages et à l'eau, épuisement des sols, baisse de la productivité agricole et de la résilience des communautés, migration etc...

En effet la pression qu'exerce les changements climatiques sur les systèmes agricoles, forestiers et d'élevage, la raréfaction des ressources de pâturage et le développement de la transhumance, la réduction des espaces forestiers, les difficultés d'accès aux points d'eau, combinés au manque d'engagement pour la gestion préventive des conflits par la communauté/autorités sont souvent à l'origine des affrontements entre les communautés de pasteurs et d'agriculteurs, entraînant des attaques criminelles, la propagation de trafics en tous genres, y compris des armes et des personnes. Ce phénomène a fait payer un lourd tribut dans les trois (3) provinces cibles du projet à plus de 200 personnes entre 2019 et 2020 et a effiloqué de nombreux connecteurs sociaux, notamment interethniques et interreligieux au niveau local.

Faute de structures et systèmes efficaces pour engager un dialogue de manière proactive sur la base d'alertes précoce et aggravé par les effets du changement climatique, une législation inadéquate, une application biaisée de la justice, le néo-pastoralisme entraînant l'implication des élites politico-militaires, le conflit prend pratiquement les dimensions politique, ethnique comme celui du Darfour. En effet, avec l'expansion de la menace sécuritaire dans les provinces retenues, il s'est ajouté un contexte de forte fragilisation de la résilience des communautés rurales qui sont confrontées à de multiples facteurs de vulnérabilité. Ces facteurs sont liés à la

pression humaine croissante sur les ressources naturelles, à la perte de vitesse des institutions traditionnelles de gestion des conflits et à l'absence d'une réglementation appropriée régissant l'accès aux ressources pastorales. Ainsi, la violence s'est intensifiée, déclenchant une réponse uniquement sécuritaire. L'ampleur sans précédent des violences enregistrées ces dernières années, conjuguée à la prolifération des armes parmi les civils, a incité le gouvernement à déclarer l'état d'urgence dans les provinces orientales du Ouaddaï et du Sila en janvier 2021, et déjà plus tôt en 2019.

Cette situation a mis en évidence la nécessité d'aider les provinces touchées (Ouaddaï, Sila et Salamat) à gérer et prévenir ces conflits, en utilisant le dialogue comme outil principal pour atténuer l'impact du conflit.

Des initiatives de relèvement rapide, et de prévention des conflits sont nécessaires pour ancrer les populations dans leurs communautés et renforcer leur résilience notamment face à la menace de l'extrémisme violent. En effet, même s'il n'est pas encore rapporté de cas de violence extrémiste dans la zone du projet, il est connu que les groupes extrémistes se nourrissent des divisions et antagonismes qu'ils trouvent dans les communautés. Ils les exacerbent pour servir leur cause. Voilà pourquoi le conflit agriculteurs-éleveurs, s'il n'est pas jugulé à temps pourrait servir de porte d'entrée à l'extrémisme violent dans les provinces cibles du projet. Comme cela s'est du reste vu dans la région de Mopti au Mali.

L'évolution du contexte montre que l'un des principaux facteurs au cœur de la conflictualité dans les zones ciblées est lié à l'incapacité des autorités locales à assurer un arbitrage équitable de l'accès aux ressources naturelles. Face à cette situation, le défi de l'optimisation des dispositifs locaux de gestion des conflits et celui du renforcement de leurs capacités se pose avec acuité. Pour relever ces défis, il conviendra de garantir une meilleure représentation et une meilleure participation des femmes et des jeunes dans les processus de prise de décision ces, en vue de tirer réellement profit de leurs rôles, leur capacités et potentialités en matière de gestion des conflits.

En outre, le manque de planification et d'engagement appropriés de la part des autorités étatiques et locales dans ces domaines a laissé les communautés affectées sans protection, sans oublier la législation inadéquate qui régit encore le pastoralisme aujourd'hui alors qu'elle date de 1959.

Le déplacement des transhumants avec leurs troupeaux représente un risque réel de propagation de certaines maladies animales endémiques comme la peste des petits ruminants, les varioles ovine et caprine, la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la pleuropneumonie contagieuse caprine (PPCC) et d'autres maladies infectieuses. Les animaux non vaccinés sont exposés à des maladies qui engendrent des conflits communautaires. C'est ainsi que des éleveurs nomades accusent régulièrement les populations autochtones d'empoisonner les rares points d'eau prévus pour le bétail du fait de l'épandage des zoonoses, des épizooties et la forte prévalence des maladies même évitables par la vaccination ; la propagation des épizooties qui affecte l'ensemble des cheptels, liée à la faiblesse de la surveillance sanitaire et des services aux éleveurs, constitue également une source régulière de tensions violentes entre agriculteurs et éleveurs nomades/transhumants.

La transhumance, source régulière de conflits entre des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs est confrontée à plusieurs contraintes. Les mouvements de transhumance ont connu des évolutions importantes sous l'effet de la remise en cause des droits fonciers des éleveurs

et de l'expansion de la menace sécuritaire. La modification des systèmes de mobilité du bétail (avec un recours plus important à la transhumance transfrontalière) donne lieu à une montée des tensions découlant du déficit d'accords sociaux entre les transhumants et les communautés agricoles résidant dans les zones de transit et d'accueil des animaux. Aussi, la réduction des zones de pâturage durant la longue saison sèche, l'occupation des terres par de nouveaux arrivants, le manque de couloirs dédiés au parcours du cheptel dans les zones à vocation agricole, le manque de balisage des couloirs de transhumance, les problèmes de sécurité liés à la concurrence pour accéder aux terres fertiles et aux ressources en eau qui se raréfient drastiquement, l'attrait des groupes armés pour le vol du bétail, l'absence ou la dégradation des infrastructures (hydraulique pastorale, marchés à bétail, abattoirs, couloirs de vaccination, pistes à bétail aménagées, etc.), exacerbés par les difficultés de gouvernance publique du secteur, la conséquence de la faiblesse des institutions (administration, organisations professionnelles, etc.), l'absence de plans efficaces de gestion et de prévention des conflits au niveau communautaire, l'inadéquation, la non application ou la méconnaissance des textes réglementaires, attisent la haine et la violence entre les communautés. A cela s'ajoutent l'arrogance et le mépris de l'autre des nouveaux éleveurs dont les résultats se soldent par des affrontements violents causant mort d'hommes.

De ces dernières décennies, il est clairement établi que du fait des facteurs liés aux changements climatiques, l'ampleur, la violence et la fréquence enregistrées de ces conflits agriculteurs/éleveurs, dépassant même les mécanismes traditionnels et communautaires de leur résolution pacifique, ont été sans précédent. En outre, la réduction de la sécurité dans certaines zones du Tchad et les pays limitrophes a également entraîné une concentration du bétail dans certains lieux, impactant significativement les couloirs traditionnels de transhumance.

Un autre facteur qui est apparu au cours des dernières années est la multiplication des troupeaux appartenant à des individus à titre privé. En effet, les nouveaux éleveurs emploient des individus souvent des jeunes pour accompagner les troupeaux de bétail. Ces derniers sont souvent des analphabètes qui feignent ignorer totalement les règles/conventions locales et de fois, manquent de respect envers les autorités traditionnelles. Bien que minoritaires, le projet accordera une attention particulière à ces types d'acteurs afin de proposer des solutions adaptées là où le code traditionnel ne suffit pas pour encadrer les accords entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs.

Analyse du conflit

Les tensions intercommunautaires se terminent souvent par des pertes en vies humaines, des saccages de lieu d'habitation et de cultes et de vif ressentiment entre membres des communautés. Une telle situation est exacerbée par une faiblesse structurelle du système de justice et la corruption⁹, et surtout par l'apparition dans le pays de la crise pandémique du COVID 19 qui a aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition, tout en affectant les moyens de subsistance déjà précaires des populations de ces provinces.

De plus, l'une des principales raisons pour s'attaquer à ce problème maintenant est également liée au changement climatique et aux problèmes rencontrés par les agriculteurs et les éleveurs liés au foncier. Ce sont autant de défis auxquels le Tchad est régulièrement confronté en plus des diverses autres causes sous-jacentes engendrant le plus souvent un problème structurel de mise en œuvre des engagements de droits de l'homme auxquels le pays a souscrit. Il semble

⁹ Dans la plupart des cas, les crimes restent dans l'impunité totale créant des cercles vicieux de violence et de vengeance.

alors judicieux de capitaliser les expériences et les dynamiques de cohabitation entre les agriculteurs et les éleveurs pour influencer le processus institutionnel et réglementaire autour d'un code pastoral consensuel et apte à renforcer la complémentarité et l'association agriculture-élevage.

Par ailleurs, dans le contexte actuel de transition du pays, toute prise en charge ou résolution inappropriée de ces tensions à une incidence et une portée dépassant le niveau communautaire, voire nationale. Ainsi, tous les efforts doivent être mis en œuvre pour que ces conflits soient évités par la prévention ou contrôles/résolutions, pour le maintien de la sécurité et de la paix au niveau local.

La résolution des conflits agriculteurs-éleveurs ne trouvera de solution appropriée et pérenne qu'avec l'implication, non seulement du niveau local et communautaire, mais aussi des niveaux provincial et national. Aussi les provinces du Ouaddai, Sila et du Salamat étant voisines du Soudan, les dimensions transfrontalières de la transhumance doivent nécessairement être prises en compte. Il convient alors de prendre en considération les causes sous-jacentes de ces conflits pour proposer des solutions/actions de pacification possibles pour répondre de manière durable à leur réduction à travers un cadre idéal communautaire de concertation pour une cohabitation pacifique et un développement durable pour tous d'une part, et d'autre part, et le développement harmonieux des activités de relance agropastorales et économiques diversifiées. De plus, cultiver la sensibilisation à la paix et à une cohabitation non conflictuelle à travers les rencontres intercommunautaires, les séances de renforcement des capacités de médiateurs de conflits et de promotion de vivre ensemble communautaire contribueront à prévenir les conflits et établir une paix durable entre pasteurs et agriculteurs.

En effet, au moment où nous formulons ce document, le nouveau bilan des violences intercommunautaires qui se sont produites ce dimanche 19 Juin 2021 à Tiyo, un village situé à une trentaine de kilomètres d'Abéché dans la province du Ouaddai, fait état de 27 morts et quatre blessés, selon le ministre tchadien de la Justice. A l'origine de l'accrochage, un différend foncier opposant deux communautés autour des périmètres où les uns cherchent à faire de l'agriculture, alors que les pasteurs cherchent à y faire paître du bétail.

L'Est du pays est en proie à des conflits communautaires récurrents entre agriculteurs autochtones ouaddaïens et éleveurs membres de tribus arabes. Le 21 août dernier aussi, au moins deux personnes avaient été tuées dans des affrontements entre agriculteurs et éleveurs liés toujours à un litige foncier. En fin novembre 2020, une dizaine de personnes avaient été tuées à une soixantaine de kilomètres d'Abéché dans des affrontements intercommunautaires et en 2019, ces violences ont fait des centaines de morts dans les mêmes provinces. Les tensions ont notamment opposé les communautés majoritaires des provinces du Ouaddaï, Sila et Salamat aux populations arabes. Loin d'être uniquement le produit de rivalités classiques entre agriculteurs et nouveaux éleveurs, ces conflits révèlent de profondes fractures identitaires et une compétition pour la terre, les chefferies traditionnelles et le pouvoir local dans ces provinces. Ils se doublent d'une crise de confiance entre population et autorités locales, accusées de partialité dans la résolution des litiges. Ces fractures sociales et identitaires sont à l'origine des fortes réticences qui ont conduit à l'échec du processus d'élaboration d'un code pastoral. Le projet de code adopté par le Parlement en juillet 2014 a été décrié par le Chef de l'Etat de l'époque, puis rejeté par le Conseil Constitutionnel pour inconstitutionnalité.

Ce phénomène n'est donc pas nouveau, mais il génère aujourd'hui, par son ampleur, de fortes angoisses identitaires au sein des communautés sédentaires et principalement agricoles, majoritaires dans ces régions. Elles craignent d'être dépossédées de leur pouvoir local et

accusent les nouveaux arrivants, notamment parmi les éleveurs arabes, de vouloir s'imposer sans respecter leurs coutumes. Les éleveurs se sentent quant à eux stigmatisés. Certains Arabes disent être considérés comme des étrangers dans une région qu'ils ont contribué à façonner.

Ces conflits plongent leurs racines dans les liens tourmentés de cette région avec la province soudanaise du Darfour. Dans les années 2000, la crise au Darfour voisin et la guerre par procuration entre le Tchad et le Soudan ont exacerbé les antagonismes locaux et attisent le ressentiment entre les groupes aujourd'hui en conflit. A cette époque, des milices soudanaises progouvernementales, les Janjawid, recrutant principalement dans les communautés arabes, multipliaient les attaques contre des villages tchadiens au Ouaddaï et au Sila, forçant de nombreux habitants à s'enfuir et générant une profonde méfiance à l'égard des Arabes. Aujourd'hui encore, les autres communautés accusent souvent ces derniers de vouloir s'accaparer leurs terres et d'avoir des visées hégémoniques.

Face à la montée des tensions, les réponses apportées jusque-là ne permettent pas de réduire les fractures entre communautés et font l'impasse sur les problèmes de gouvernance locale qui nourrissent ces conflits d'où la nécessité d'une intervention coordonnée, conjointe et durable.

Analyse genre

La dynamique de genre dans le cadre de la société communautaire semble être influencée par les us et coutumes ancestraux des différents groupes d'éleveurs et d'agriculteurs avec des conséquences spécifiques sur les femmes et sur les hommes en cas de conflit.

L'amélioration des conditions de vies au sein des différentes communautés ne peut se faire sans une réelle inclusion des femmes et des jeunes dans la vie publique dans les trois provinces. Le manque de revalorisation du statut des femmes qui assument souvent une grande responsabilité au sein de la famille (divorce, décès ou disparition de l'homme) ne peut que qu'éloigner les communautés de leur objectif portant sur la cohésion sociale. D'autres parts une jeunesse désœuvrée par le manque d'opportunité et d'inclusion sur place contribue largement aux tentations d'exode soit vers les villes, soit vers l'orpaillage, l'extrémisme violent, la rébellion ou vers la Libye dont les risques sont connus.

Les femmes et les jeunes constituent le socle de la stabilité sociale. Cependant, leur instabilité socioéconomique entraîne et fait perdurer une instabilité sociale; ce qui conduit à une fragilisation de la paix sur le long terme. Une intervention visant à accroître leur inclusion sans pour autant rejeter l'autorité des leaders traditionnels est donc primordiale pour renforcer les capacités de réponses participatives aux défis présents dans les provinces.

Le mouvement des éleveurs est l'occasion de l'affirmation d'une valeur culturelle et individuelle forte chez les hommes. Les bergers et éleveurs transhumants sont alors complètement exposés aux différents risques de prédation liés à leurs bétails. De même, les jeunes hommes et femmes des communautés de transhumance ont un accès limité aux droits et à la compréhension de leurs droits civils, en raison de la mobilité constante de leur communauté. De plus, l'administration locale et les autorités de gestion des frontières au Tchad, en particulier les services politiques et techniques et ceux postés aux frontières, n'ont souvent pas les capacités nécessaires pour prévenir et gérer les conflits liés à la transhumance. L'application des droits de l'homme universels pour les transhumants, en particulier, reste extrêmement limitée. Pour les hommes et femmes qui ne jouent pas directement de rôles de leaders traditionnels, l'accès aux connaissances sur la médiation des conflits, les droits de

l'homme et les responsabilités pour la transhumance, est à peine disponible (documents d'identification requis, certification de vaccination, procédures d'immigration). Cela concerne en particulier les jeunes (hommes et femmes) des deux communautés de transhumance, mais aussi les communautés frontalières du Tchad et du Soudan, qui sont en conflit avec différents groupes armés.

Au regard de ces conflits croissants, des exactions commises et perpétrées, la perte d'éleveurs et de bergers, impacte directement les femmes épouses, mères, filles composant le cercle familial qui deviennent alors vulnérables. En effet, les conséquences sont lourdes : chocs psychologiques, perte de statut social et économique, dépressions entraînant des vulnérabilités fortes pouvant aller jusqu'à des stratégies d'adaptation négatives (prostitution, alcoolisme, criminalités...).

Ce présent projet propose un changement de paradigme à travers la mobilisation économique et sociale pour la consolidation de la paix et de la sécurité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, de façon communautaire et intercommunautaire. Ce changement devrait intervenir grâce aux efforts de l'État, des partenaires traditionnels et le PBF dans les trois provinces en œuvrant avec les jeunes et les femmes qui sont actifs dans les domaines de l'agriculture, activités génératrices des revenus et de l'élevage.

Analyse des acteurs cibles

Acteurs	Dynamique de conflit
Populations sédentaires	Ces populations subissent en 1 ^{ère} ligne les mouvements des éleveurs dans leurs localités surtout ceux possédant des terres agricoles servant de pâturage pour le bétail. La présence prolongée de ceux-ci notamment pendant la saison de pluie est souvent cause de tensions avec les communautés sédentaires. Il y a donc lieu de retarder le déplacement des éleveurs transhumants dans leurs zones d'attache pour minimiser leur présence dans les zones conflictuelles. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont de loin les plus nombreux, dans la mesure où ils représentent près des trois quarts des conflits liés aux activités pastorales signalés dans l'ensemble des provinces du projet. Souvent assez complexes, ils opposent les agriculteurs, soit aux éleveurs autochtones, soit aux transhumants ou les nouveaux éleveurs. Ces types de conflits ont pour origines les dégâts aux cultures, les vols et tueries de bétail, les vols ou destructions de récoltes, l'absence ou le non-respect du zonage établi par l'administration par les uns et les autres, le non-respect des couloirs de transhumance, l'empoisonnement de points d'eau, les champs pièges et les problèmes fonciers. Ces conflits, qui se manifestent généralement par des disputes entre protagonistes dans le cas des dégâts aux cultures, peuvent donner lieu à des bagarres, voire à des affrontements intercommunautaires, avec des incendies de villages ou de campements, des déplacements de populations et des morts.

<p>Eleveurs transhumants</p>	<p>Malgré l'importance de l'activité de transhumance dans les trois provinces, l'inefficace gestion de celle-ci empêche son essor. Le déficit hydrique corrélés aux attaques des ravageurs impacte drastiquement les ressources naturelles, La situation est caractérisée par une faible disponibilité des ressources pastorales et l'assèchement rapide des points d'eau. Les pasteurs ont recours aux résidus de récolte et aux produits des marchés pour alimenter leurs troupeaux. Cette situation occasionne les départs précoces des transhumants plutôt que prévus (octobre) comparativement à l'année normale (décembre) est source de conflits dus à la cohabitation difficile entre transhumants et agriculteurs. Les conflits entre éleveurs autochtones et transhumants ont surtout lieu dans les trois provinces qui sont le Ouaddai, le Sila et le Salamat que traversent les grands couloirs de transhumance. Ce sont généralement des conflits d'accès aux ressources pastorales (eau et pâturage), d'autres causes ont été signalées, telles que des vols perpétrés par les éleveurs transhumants de passage, ainsi que la propagation des maladies animales.</p>
<p>Forces de sécurité</p>	<p>Au Tchad, le manque de capacité des forces de sécurité et du système de gestion des conflits contribuent largement aux problèmes résultants des mouvements des animaux et des personnes. Ceci demande donc un renforcement des capacités et des procédures de gestion des conflits qui permettront la tenue ordonnée des mouvements des animaux dans la dignité et la sécurité.</p>
<p>Femmes</p>	<p>Les femmes, à l'instar des jeunes, sont aussi marginalisées. Il est important d'établir un mécanisme pour qu'elles se sentent concernées par ce processus de consolidation de la paix et de la sécurité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs. Cf analyse genre. En effet, la dynamique de genre dans le cadre de la Transhumance semble être influencée par les us et coutumes ancestraux des différents groupes d'éleveurs et d'agriculteurs avec des conséquences spécifiques sur les femmes et sur les hommes en cas de conflit.</p>
<p>Jeunes</p>	<p>Les habitudes culturelles excluent très souvent les jeunes et les femmes dans la prise de décision surtout dans le cadre de la gestion des ressources à l'échelle familiale, locale et communautaire. En conséquence, les jeunes aussi bien les femmes sont désœuvrés face à la pauvreté et à l'accès aux ressources économiques. Ces discriminations conduisent ainsi à l'exacerbation de l'insécurité familiale, au manque de cohésion sociale et à la dégradation de la paix. Dans le même sens, plusieurs jeunes et femmes sont sans activités et peuvent facilement être la cible de la violence et aussi un départ pour la recherche de revenus à l'orpaillage ou à travers l'émigration ou le banditisme.</p> <p>Les jeunes ne disposent pas d'instances adéquates et structurées pour participer aux discussions devant aboutir à</p>

	la prise de décisions concernant leur environnement et leur système de vie et restent donc dans l'incapacité de participer à la mise en œuvre des politiques et projets.
Administration locales	Malgré son engagement constant pour la stabilisation de la paix et la concorde nationale, les capacités d'intervention restent limitées étant donné la multitude de défis auxquels le gouvernement fait face y compris dans d'autres provinces du pays. L'appui des partenaires internationaux au gouvernement est donc essentiel dans sa stratégie de Plan National de Développement (PND). Il y a lieu de renforcer la capacité du gouvernement et du pouvoir législatif pour la réforme de la législation en la matière et le pouvoir judiciaire, pour une administration impartiale de la justice ainsi que les autorités traditionnelles pour l'application des textes.
Acteurs humanitaires	La présence d'acteurs internationaux, notamment les agences des Nations Unies, les ONG nationales et internationales permet d'atténuer la crise dans les trois provinces bien que les difficultés à relever restent importantes. La mise sur pied de l'UNDAF CHAD 2017-2021 est témoin de la volonté des partenaires du gouvernement à apporter des solutions de longue durée permettant une stabilité tant économique que sociale.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹⁰, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Déterminé à s'inscrire dans une logique de concordance avec les ambitions du gouvernement, le projet mise sur la franche collaboration avec les différents ministères consultés lors de l'élaboration du projet dans le but de faciliter l'appropriation nationale.

Stratégie nationale :

Le projet est en ligne avec la vision 2030 "le Tchad que nous voulons et le 1^{er} plan quinquennal 2017-2021 met un accent sur le développement local en symbiose avec l'agenda 2030 et s'adosse sur le principe "de ne laisser personne pour compte". Le projet s'inscrit dans le Plan National de Développement 2017-2021 dont l'extension est prise en compte par les autorités nationales de transition. Le Tchad a contribué à l'élaboration d'un protocole régional de la CEEAC sur la transhumance. Il vient également en complémentarité aux actions précédentes et en cours développées par les trois agences FAO, PAM et PNUD ainsi que d'autres partenaires humanitaires implantés dans la zone. En ces temps de fragilité, avec la transition politique, la consolidation de la paix reste un gage de l'unité et réconciliation nationale. En

¹⁰ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

gérant les conflits agriculteurs-éleveurs, le maintien de l'équilibre du pays durant la période de transition sera ainsi renforcé.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet "Réponse urgente à Covid19 pour le renforcement du capital productif en milieu agricole du Tchad" UTF/CHD/049/CHD	Banque Mondiale	Résilience	Le projet viendra soutenir le plan prioritaire 2.3 du Secrétariat des Nations Unies, et le plan d'appui au Développement des Nations Unies des différents pays et en complément aux projets Réponse urgente en faveur des ménages vulnérable mis en œuvre par la FAO
Prévention et gestion des tensions intercommunautaires à travers un meilleur accès aux et gestion rationnelle des ressources naturelles	PBF	Prevention et gestion des conflits intercommunautaires	Le projet en fin de réalisation mis en œuvre conjointement par le PAM et le UNHCR vise à renforcer les moyens d'existence et la cohabitation pacifique entre refugies soudanais et populations d'accueil dans le Wadi-Fira. Le projet actuel permettra d'étendre les efforts de cohabitation pacifique et renforcement des moyens d'existence dans les zones voisines du wadi-Fira que sont le Ouaddai, Salamat et Sila.

<p>Projet de restauration de la paix et du dialogue entre les communautés affectées par la transhumance transfrontalière (RCA/Tchad).</p>			<p>La complémentarité se trouve au niveau d'une meilleure compréhension des différents aspects de la transhumance à savoir les flux, les causes de conflits ou des informations sur les éleveurs, ce qui permet d'ajuster le TTT. Ensuite des mécanismes d'alerte précoce et un réseau d'informant ont été mis en place en dans la province du Moyen-Chari, ce qui est prévu aussi dans le cadre de ce projet dans les provinces ciblées.</p>
<p>Prévenir les conflits intercommunautaires et contribuer à la consolidation de la paix à travers le développement d'un pastoralisme résilient dans la zone transfrontalière de Diffa et du Kanem (Niger/Tchad)</p>	<p>PBF</p>	<p>Résilience</p>	<p>Le projet achevé en septembre 2021 a permis de renforcer le dialogue et la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés pastorales et agro-pastorales. Le projet actuel participe à l'effort de résilience et de consolidation de la paix au niveau national.</p>
<p>Fournir un programme d'assistance intégré aux personnes touchées par la crise, y compris une aide alimentaire (conditionnelle et/ou inconditionnelle), des repas scolaires et des aliments nutritifs spécialisés, aux</p>	<p>FFP-USAID</p>	<p>Résilience et cohabitation pacifique</p>	<p>Le projet viendra en complément avec sa contribution sur la paix et continuité a l'appui aux moyens d'existence des communautés agropastorales du projet USAID en fin d'achèvement dans les provinces du Sila, Ouaddai et Salamat</p>

enfants et aux groupes de travail sans but lucratif et aux personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose pour la prévention et le traitement de la malnutrition.			
---	--	--	--

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Le projet proposé va contribuer à renforcer la résilience sécuritaire et prévenir les conflits agriculteurs-éleveurs pour la cohésion sociale, en intégrant une approche basée sur les droits de l'homme.

L'amélioration de la législation en la matière, la mise en œuvre de la justice, la prise en compte de la dimension politique et ethnique, l'amélioration des infrastructures (davantage de points d'eau, etc.) seront également des éléments essentiels.

Spécifiquement, il visera à:

- Structurer et dynamiser les comités locaux, coutumiers et/ou traditionnels (d'agriculteurs et d'éleveurs) de prévention et de gestion des conflits, de la paix et la participation des femmes et jeunes dans ces comités (identification des leaders communautaires dont les capacités seront renforcées par les actions du projet. Ceux-là seront les véritables interlocuteurs du projet et les vrais moteurs pour la paix, la stabilité et la cohésion sociales).
- Accompagner les négociations/dialogues agriculteurs/éleveurs dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits (mise en place de plateformes d'échanges et de dialogues pacifiques, établissement de protocoles d'accord entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs : ces protocoles sont un cadre réglementaire qui règlent des rapports des deux communautés à l'accès et à la gestion des ressources de leur environnement. Ils circonscrivent ainsi, de façon endogène, les modes d'utilisation des corridors de la transhumance, la gestion des parcours (dates de passages, aire d'utilisation dans le temps, ...), ainsi que le règlement de tout problème entre les communautés.
- Mettre en place des actions accompagnatrices et plans compensatoires. En pratique, les protocoles d'accord que projettent de faire signer le projet entre les communautés d'agriculteurs et communautés d'éleveurs sont des textes complets et complexes dont l'application les rendent très contraignants ; cependant ils sont plus que nécessaires pour la paix et la coexistence pacifique intercommunautaire. Pour atténuer cette contrainte, le projet propose des plans de compensation dont la composition variera selon la nature de l'intérêt lésé et consisterait, par exemple, en la dotation en intrants agricoles ou vétérinaires, la construction et/ou la réhabilitation d'infrastructures socio-agropastorales.

- Appuyer la gestion conservatoire et durable des ressources et l'accès aux ressources (eau, pâturage, terres, ...) de façon participative et concertée.
 - Soutenir les instances judiciaires locales dans la prévention et la gestion des conflits agriculteurs/éleveurs et éleveurs/éleveurs.
 - Susciter à travers le Conseil National de Transition, le Conseil Economique et Social et les différents ministères impliqués, la discussion sur la loi sur le pastoralisme au Tchad qui date de 1959 avec pour finalité sa relecture pour prendre en compte les réalités actuelles du pastoralisme,
 - Renforcer l'impartialité de la justice au niveau dans la zone du projet, et la prise en compte de la dimension politique et ethnique.
 - Améliorer les infrastructures (davantage de points d'eau, de parcs de vaccination, de couloirs de transhumance etc.)
- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diversifiées, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

En renforçant les capacités des communautés de réponses adéquates aux diverses tensions tout en leur apportant les outils favorisant la résilience face aux conflits agriculteurs-éleveurs et de changements climatiques et surtout les réponses multidimensionnelles notamment la mise en place des infrastructures, de la législation, de l'administration de la justice prenant en compte la dimension économique, qui peuvent en résulter, le projet tentera de consolider la paix et la sécurité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs dans les provinces du Salamat, du Sila et du Ouaddaï. Les activités mises en place viseront à adresser les causes des conflits liés à l'utilisation des ressources et autres divergences sociales (mépris de l'autre, la gouvernance partisane des différends), de façon inclusive, avec l'appui des communautés qui seront mieux aptes à apporter les solutions qui leur conviennent.

En portant un accent particulier à l'implication des jeunes hommes et femmes qui sont souvent, voire systématiquement, écartés des prises des décisions concernant la vie sociale, le projet permettra d'amoindrir le sentiment de marginalisation présent chez ce segment de la population en offrant des opportunités de participation qui impacteront positivement la gouvernance au sein de la communauté. Cette forme de gouvernance plus inclusive servira à adresser les griefs divers de la communauté, y compris des femmes et des jeunes, qui seront mieux équipés et plus aptes pour apporter des solutions efficaces et pérennes.

Le projet mettra l'accent sur leur participation à la prévention et à la diminution des conflits liés à la transhumance, dans le cadre d'activités spécifiques ciblant leur participation active et le lancement d'un processus de mobilisation accrue des femmes et des jeunes dans leurs rôles

respectifs au sein des communautés, afin de s'engager avec les autres communautés et à ouvrir des possibilités d'échange. Le projet s'efforcera d'apporter une première contribution au renforcement des rôles des femmes et jeunes, en tant qu'acteurs dans la gestion des conflits transhumants et une meilleure compréhension de leurs droits et obligations. Il est clair, que pour le renforcement de capacité les jeunes / femmes, l'emploi des illustrations imagées, schématiques ou des sketches sera un plus pour l'efficacité dans la sensibilisation de masse et des formations sur la gestion des infrastructures et le concept vaccination pour la paix. De même, la participation active des femmes et des jeunes aux activités des Associations villageoises d'épargne et de crédit libérera leur esprit dans les discussions au sein de la communauté et par ricochet en public.

La capitalisation des leçons apprises du projet PBF (Prévenir les conflits intercommunautaires et contribuer à la consolidation de la paix à travers le développement d'un pastoralisme résilient dans la zone transfrontalière de Diffa et du Kanem, Niger/Tchad) pourrait être une boussole dans la mise en œuvre de ce présent projet. En effet, l'évaluation du projet PBF Diffa/Kanem, a démontré un changement positif sur l'implication des femmes dans les nouvelles activités et dans la gestion des conflits. Le changement le plus significatif indiqué par les interviewés concerne l'implication des femmes dans des activités qui ne leur étaient pas accessibles avant le projet. Les personnes interviewées ont constaté que l'implication des femmes a été effective et leur visibilité dans la gestion des conflits a été très remarquée par tous les acteurs. D'ailleurs, Les femmes répercutent ces connaissances aux autres femmes à travers les clubs Dimitra. Les femmes se sentent plus libres de s'exprimer en public devant l'assemblée villageoise. Le projet aurait changé la mentalité de l'ensemble de la communauté puisque les femmes qui autrefois n'étaient pas considérées dans les instances de prise de décision sont désormais impliquées et considérées.

Toutefois, une pérennisation de la consolidation de la paix et de la sécurité dans ce contexte fortement lié aux activités dépendantes de l'agriculture et de l'élevage se doit d'être accompagnée par un renforcement de capacité de résilience face aux défis affectant les moyens d'existence durables et aussi de la justice et de réparation. Ces efforts d'amélioration des techniques et de la gestion des nombreuses tâches (comptabilité, stockage, transformation...) liées aux activités agricoles et débouchant sur une hausse du niveau de vie serviront de motivation pour la consolidation de la paix.

Il convient donc d'établir les hypothèses suivantes pour atteindre les objectifs de consolidation de la paix et de la sécurité.

- **Si** les conflits potentiels entre agriculteurs et éleveurs sont évités et que les cas de tensions enregistrés sont gérés de manière pacifique à travers des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits, la création et le renforcement des conditions favorables à la mobilité pacifique des transhumants, ainsi que la mise en place d'une base de données fournissant des informations sur les causes réelles des conflits, les acteurs et les besoins spécifiques des femmes et des jeunes, qui peuvent permettre leur participation active à ce processus ;
- **Si** les capacités des acteurs impliqués dans la résolution des conflits éleveurs-agriculteurs sont renforcées pour jouer pleinement leur rôle et que le pacte social pacifique est créé pour renforcer la cohésion sociale des communautés dans la zone du projet ;

→ Si les moyens de subsistance des ménages des communautés éleveurs-agriculteurs sont renforcés par l'approche de résilience contribuant à la prévention des effets du changement climatique et des tensions intercommunautaires liées aux infrastructures agro-pastorales, et par l'engagement des femmes et des jeunes dans le processus de concertation et de prise de décision, ainsi que dans l'amélioration des conditions de sécurité alimentaire et économique des communautés ;

Alors, la consolidation de la paix et de la sécurité entre les communautés éleveurs-agriculteurs notamment dans la zone du projet sera réalisée.

Parce que toutes les données permettant de s'attaquer aux causes réelles des conflits, de renforcer les capacités des acteurs participants et le rôle des femmes et des jeunes dans le processus de prévention et de gestion des conflits sont disponibles. Ensuite, les groupes locaux de consolidation de la paix et tous les acteurs sont outillés et jouent pleinement leur rôle tout au long du processus. Enfin, les couloirs de transhumance sont créés, sécurisés et réglementés pour leur usage pacifique et d'autres infrastructures agro-pastorales sont mises en place et gérées selon des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits.

d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Interventions principales proposées pour atteindre les résultats visés/type d'appui envisagé :

Résultat 1 : Les conflits entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs sont atténués pour contribuer à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

. Pour atteindre ce résultat, diverses activités seront développées, parmi lesquelles, sont proposées : 1.1) Identifier et former les leaders communautaires à la prévention/gestion des conflits ; 1.2) Structurer les comités locaux (d'agriculteurs et d'éleveurs) de gestion des conflits; 1.3) Effectuer une analyse visant à établir les typologies de conflits et déterminer les causes des conflits et ses dérivées (cartographie des conflits); 1.4) Sensibiliser les communautés d'éleveurs et agriculteurs sur la prévention et gestion des conflits, la coexistence pacifique, et les méfaits de la circulation illicite des armes légères ; 1.5) Renforcer les mécanismes endogènes (ateliers ou réunions des comités de gestion de conflits, organisation des fora etc) de résolution des conflits ; 1.6) Appuyer la signature des conventions de cohabitation pacifique entre les communautés d'agriculteurs et communautés d'éleveurs ; 1.7) Organiser des échanges d'expériences entre les comités de gestion des conflits ;1.8) A travers l'outil *Transhumance Tracking Tool (TTT)*¹¹ de l'Organisation Internationale pour les Migrations au Tchad (OIM), établir un système d'alerte précoce, suivre régulièrement les flux de transhumants, cartographier les corridors de transhumance officiels et officieux effectivement utilisés par les transhumants ainsi que les points d'intérêts importants à la transhumance (telles que les forages, les aires de stationnement, les puits d'eau, les aires d'abattage). En effet, les

¹¹ Le TTT inclut plusieurs éléments dont une cartographie détaillée des couloirs de transhumance et une production de rapports périodiques sur les mouvements de la transhumance incluant le nombre de personnes se déplaçant et leurs profils, la constitution du bétail, la provenance, la destination des mouvements et l'historique des mouvements, les difficultés rencontrées pendant les trajets, etc. La cartographie et les rapports serviront de base pour les activités de sensibilisation et de gestion des conflits. Des rapports ad hoc seront également produits pour informer, entre autres, des événements précis, notamment des conflits entre des agriculteurs et éleveurs.

autorités seront impliquées dans la mise en œuvre de toutes les composantes de la TTT afin de permettre leur appropriation. Les différents produits seront mis à disposition des autorités et autres acteurs pertinents continuellement, y compris à travers les collègues sur le terrain. Il s'agit de la cartographie des couloirs de transhumance utilisés par la transhumance et infrastructures clés, des rapports réguliers sur les grands mouvements en fonction des saisons, rapports ad hoc pour capter des événements/ incidents précis. Les activités de cette composante seront conduites par l'OIM. Cette composante appuiera les autres composantes de ce projet, notamment les activités 1.4) et 1.5) de prévention, gestion et résolution des conflits car elle permettra d'accroître le niveau de vigilance, d'alerte précoce et de communiquer rapidement en cas d'incident ou en cas d'avènement d'un facteur pouvant aboutir à un incident, ainsi que d'identifier les infrastructures qui peuvent potentiellement être causes des conflits. En outre, à moyen et long terme, la compréhension de l'amplitude des mouvements de transhumance permettra d'identifier les communautés les plus affectées par ces mouvements, prévenir les potentiels conflits qui peuvent résulter de ces mouvements dans ces communautés et en général d'appuyer l'élaboration des stratégies de gouvernance des flux des transhumants.

L'OIM avait piloté l'outil TTT dans le Moyen-Chari entre 2018 et 2019 à travers une autre intervention du fonds des nations unies pour la consolidation de la paix dont les résultats ont été pertinents et ont démontré la nécessité d'étendre cet outil à d'autres provinces de transhumance. Ainsi, cette intervention projette de rendre effectif l'utilisation de l'outil TTT dans les trois provinces ciblées.

Le **Résultat 1** cherche, de ce fait, à adresser le problème de la perception négative des mouvements des bétails dans la recherche du pâturage ou de l'eau. Le défi majeur de cette problématique est la nécessité de développer des mécanismes de gestion de conflits liés aux mouvements des bétails, basée sur des informations fiables et stratégiques mais aussi, de changer la perception négative de la mobilité pour arriver à renforcer la cohésion sociale au sein des communautés d'agriculteurs et éleveurs. Ce résultat peut être ainsi atteint grâce à l'obtention des produits suivants :

Produit 1.1 : Une analyse des besoins spécifiques des acteurs est réalisée pour renforcer leurs rôles dans la gestion et la prévention des conflits.

Produit 1.2 : Des mécanismes locaux de prévention, de gestion et de réponse aux conflits entre agriculteurs et éleveurs sont renforcés pour leur permettre de jouer efficacement leurs rôles de médiation et de gestion pacifique de conflits éleveurs-agriculteurs

Produit 1.3 : Des conditions favorables à la mobilité apaisée des transhumants dans les 3 provinces sont créées et renforcées pour atténuer les conflits liés à la transhumance.

Résultat 2: Les capacités des parties prenantes engagées dans les résolutions des conflits d'agriculteurs et d'éleveurs sont renforcées pour leur implication dans la résolution et la gestion des conflits.

Pour ce faire, le projet se proposera le développement d'actions appropriées : 2.1) Renforcer les capacités des comités de gestion des conflits (leaders traditionnels, religieux, personnes ressources) en y associant les jeunes et les femmes ; 2.2) Créer des plateformes d'échange entre les communautés des agriculteurs/éleveurs (y compris jeunes et femmes) et les structures de justice (OSC, Justice, OPJ) ; 2.3) Former les acteurs de la chaîne pénale en technique de règlement de conflits agriculteurs/éleveurs ; 2.4) Soutenir le Conseil économique et social dans ses activités en lien avec la résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs ; 2.6)

Sensibiliser le Ministère de la Sécurité dans l'initiation des textes concourant à la mise en place de la Commission Nationale sur les armes légères ; 2.5) Créer un cadre favorisant de l'assistance juridique et judiciaire aux communautés ;etc.

Les produits que permet d'obtenir ce résultat sont :

Produit 2.1: Les institutions clefs au niveau provincial et national sont outillées pour mieux assurer leurs rôles et s'impliquent effectivement dans la gestion des conflits locaux entre éleveurs et agriculteurs.

Produit 2.2 : Le pacte social apaisé- cohésion/coexistence pacifique créé pour maintenir le vivre ensemble et la consolidation de la paix

Produit 2.3 : Les processus de concertation et de dialogue dans la gestion de conflit intègrent les points de vue des femmes et des jeunes pour les prises de décisions.

Résultat 3: Les moyens d'existence des ménages des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs sont renforcés pour améliorer la sécurité, la paix et la cohésion sociale.

Dans le cadre de ce projet, les 3 agences FAO, PAM et PNUD, pour atteindre ce résultat, proposent de développer les actions suivantes : 3.1) construire et/ou réhabiliter des infrastructures socio-agropastorales (puits pastoraux, parcs de vaccination, balisage des couloirs de transhumances, aménagement et protection des périmètres agricoles...). L'intérêt particulier que porte le projet sur les marchés communautaires réside dans le fait que ce sont des lieux facilitant les échanges entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs assujettis à dialoguer, communiquer pour commercer et échanger leurs produits. Ces états de fait concourent à une connaissance mutuelle l'un de l'autre, font disparaître la méfiance et la distance entre communautés, contribuant ainsi très fortement à la paix et à la coexistence pacifique communautaire. Il en découlerait ainsi des risques de conflit fortement atténués ; 3.2) améliorer les conditions économiques des communautés à travers le cash (Assistance Alimentaire pour la création d'actifs, AGR) et les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) dans la Caisse de Résilience ; 3.3) former les bénéficiaires sur les techniques agro écologiques de productions agricoles et pastorales; 3.4) approvisionner les communautés en intrants agropastoraux et en outils aratoires ; 3.5) appuyer les ménages vulnérables dirigés par les femmes ; 3.6) renforcer les capacités de programmation/planification à travers des consultations communautaires. Les exercices de Planification Communautaire Participative (PCP) sont des cadres adaptés pour amener ensemble plusieurs communautés à discuter de l'avenir de leur terroir notamment les questions de gestion des ressources naturelles résiduelles, les solutions appropriées aux problèmes prioritaires touchant les communautés, favorisent la cohésion sociale et partant contribuent à la consolidation de la paix.

Ce résultat escompté pourrait être atteint, par le développement de ces actions à travers l'obtention des produits suivant :

Produit 3.1 : Les moyens d'existence et de la résilience aux effets des conflits agriculteurs /éleveurs dus à la transhumance et au changement climatique sont améliorés par la mise en place des infrastructures agropastorales afin de renforcer la sécurité, la paix et la cohésion sociale.

Produit 3.2 : La sécurité alimentaire et économique des communautés sont améliorées à travers le cash (Assistance Alimentaire pour la création d'actifs, AGR) et les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) pour la paix et la cohésion sociale.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Le projet sera mis en œuvre dans trois provinces de l'Est du Tchad notamment dans la Province du Ouaddai dans les départements de Djourf Al Hamar, Assongha, Ouara et Abougoudam. Dans la Province de Salamat, seuls deux départements sont concernés : Barh Azoum et Haraze-mangueigne et dans la Province de Sila, les départements d'Abdi, Koukou Angarana, Adé et Kimiti sont concernés. Tous ces départements sont choisis pour leur contexte de manque de cohésion sociale entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs synonyme de forte pressions sur les ressources naturelles ce qui présente de nombreux défis sécuritaires tout en sachant que l'activité économique principale tourne autour de l'agriculture et de l'élevage.

Sélection des bénéficiaires

Les bénéficiaires seront choisis en fonction des activités à mettre en œuvre. Une approche garantissant l'égalité des chances, l'équité et l'égalité hommes-femmes sera utilisée lors de ciblage. Il est clair que ce type de projet se doit de toucher les acteurs capables d'apporter le changement nécessaire à l'établissement d'une gestion apaisée des conflits pouvant contribuer au développement économique et à la paix sur le long terme. Un accent particulier sera porté sur les jeunes et femmes qui sont vecteurs positifs de changement et d'opportunités au sein des communautés agriculteurs-éleveurs malgré leur statut désavantageux dans l'accès aux ressources et la prise de décision en raison des pesanteurs socio-culturelles. La répartition par sexe des bénéficiaires est fonction des activités envisagées. Il est prévu que moins de 25% des femmes seulement participeront aux travaux de sécurisation et réhabilitation des couloirs de transhumance par leur caractère physique. On prévoit la participation des cadres de concertation à hauteur de 20% et des Caisses de Résilience (CEAP, clubs Dimitra et AVEC) à hauteur de 75%. La parité (50%) sera aussi observée pour toutes les interventions visant l'amélioration des conditions économiques des jeunes et femmes.

Pour la sélection des acteurs, un travail de repérage et d'implication des leaders communautaires (chefs coutumiers agriculteurs sédentaires et éleveurs nomades, les associations d'éleveurs, les leaders des transhumants), et des autorités locales, sera mené. Il impliquera des organisations des femmes et des jeunes afin que leurs besoins spécifiques soient bien pris en compte dans ce processus de construction d'une paix durable et qu'elles puissent directement participer à l'amélioration de leurs conditions de vie par leur implication dans la vie communautaire (et ensuite dans les activités génératrices de revenus et de sécurités alimentaires).

Il est donc nécessaire d'adopter dès le début une approche sensible au conflit et d'aborder certains points afin de « ne pas nuire ». Notamment : s'assurer de la véracité des informations remontées et d'inclure tous les membres de toutes les communautés dans les actions ; garantir la sécurité et la non mise en danger de créer des effets indésirables sur les communautés agropastorales (égalité et équité de participation des différentes communautés et implication des autorités locales).

Selon l'analyse ci-dessus, le projet touchera les bénéficiaires directs (personnes) suivantes :

Résultats	Bénéficiaires	Hommes	Femmes
Cadres de concertation	200	120	80
Systèmes d'alerte précoces	150	90	60
Constructions /Reahbilitation points d'eau	20 000	8000	12000
Récupération des terres	3000	1200	1800
Bandes pare feux	4 500	2700	1800
Caisse de résilience(CEAP, CD et AVEC)	2 700	1890	810
Total bénéficiaires	30 550	14000	16550

Les bénéficiaires indirectes seront estimés avec les populations totales impactées, lors de l'étude de base. Les bénéficiaires directs seront informés qu'ils seront enregistrés nominativement sur une base des données pour tenir compte des bénéficiaires qui pourraient bénéficier de plusieurs activités. L'enregistrement servira aussi pour les enquêtes de suivi-évaluation. La base de données des bénéficiaires sera désagrégée par genre et par âge. Un mécanisme de plainte sera mis en place sur le modèle mis en œuvre par le PAM (numéro de téléphone) ainsi qu'à travers les enquêtes de suivi évaluation pour enregistrer les signalements par les bénéficiaires d'éventuels comportements contraires à l'éthique par des agents des partenaires de mise en œuvre.

Stratégie de mise en œuvre des résultats

Dès le début, un atelier de concertation sera organisé pour instituer le cadre de concertation, confirmer le ciblage des zones, la planification des activités, et les modalités de mise en œuvre conformément aux procédures de la FAO. Cet atelier regroupera les représentants des délégations provinciales en charge de l'élevage, agriculture, environnement et Hydraulique, de l'ANADER, de la fédération des éleveurs du Comité Provincial d'Action, des représentants des Gouvernorats, des autorités traditionnelles, les acteurs de la société civile. Il sera indiqué lors du premier atelier que la participation active des femmes parmi les membres est fortement recommandée, si elle n'est pas constatée.

Les organisations suivantes seront partenaires de mises en œuvre des activités : les Délégations provinciales de l'élevage, de l'agriculture, de l'ANADER, environnement et Hydraulique, des ONG seront sélectionnées sur la base de leurs expériences, de leurs capacités et de leurs présences dans les provinces.

La FAO, PAM et PNUD réaliseront un suivi rapproché des activités à travers leurs sous bureaux de la zone du projet et les animateurs seront recrutés dans les différentes sous-préfectures. Il est également prévu d'organiser des réunions de coordination opérationnelle de

suivi des activités avec tous les acteurs impliqués afin de suivre et mesurer l'avancement des activités et relever les défis de mise en œuvre.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Les agences de mise en œuvre sont : la FAO, le PAM et le PNUD. L'OIM est un récipiendaire secondaire et signera un MoU avec la FAO. Ce choix est fait à travers leur expertise et présence sur la zone d'intervention ainsi que leur collaboration avec les autorités et les potentiels bénéficiaires. Chaque agence est responsable de la gestion des ressources allouées visant à atteindre les objectifs fixés par le projet.

L'équipe de projet de la FAO sera composée du personnel international et national (un coordonnateur, chef de projet, un expert vétérinaire/agronome ayant une expérience avérée dans la gestion des crises et la mise en place de CdR).

La FAO apportera son expertise concernant l'approche caisse de résilience (CdR) et les clubs d'écoute afin de faciliter l'atteinte des objectifs visant la consolidation de la paix et de sécurité à travers le renforcement des moyens d'existence. Le PAM utilisera son expertise à travers la Planification Communautaire Participative (PCP) qui sont des cadres adaptés pour amener ensemble plusieurs communautés à discuter de l'avenir de leur terroir notamment les questions de gestion des ressources naturelles résiduelles, les solutions appropriées aux problèmes prioritaires touchant les communautés, favorisant la cohésion sociale et partant contribuent à la consolidation de la paix. Les capacités techniques de PNUD seront aussi mises à contribution à travers les négociations/dialogues agriculteurs/éleveurs dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits pour la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix et de sécurité. L'OIM à travers l'outil Transhumance Tracking Tool (TTT).

Bien implantées, les trois agences disposent de bureaux permanents ce qui facilitera un déploiement rapide et continu du personnel pour les besoins de la cause.

Il s'agira d'assurer la coordination, le suivi & évaluation de toutes les interventions et consolider le rapport de progrès conformément au format et calendrier convenus. Cette rubrique inclut également les activités de communication et de visibilité de PBF, rapportage. La FAO sera responsable du résultat relatif au dispositif de suivi-évaluation, de coordination et de rapportage du programme. La FAO sera également en charge de la rédaction du plan de travail conjoint, des rapports PBF mandataires.

A toutes les étapes du projet, le dialogue avec les parties prenantes et le rappel des rôles des différents intervenants devraient permettre d'éviter tout chevauchement et dispersion d'efforts et d'énergie.

Tous les rapports préparés pour ce projet seront en français afin que les partenaires locaux puissent être pleinement informés et impliqués dans le suivi de l'intervention. Ils seront systématiquement partagés avec les Ministères de l'Elevage et de l'Agriculture.

Le Comité de Pilotage (CP): est l'autorité décisionnelle qui donne les orientations stratégiques et assure la supervision du programme. Le comité de pilotage jouera un rôle important pour le programme y compris l'examen des rapports de mise en œuvre et fournira des orientations stratégiques pour les interventions sur le terrain. Le comité de pilotage se réunira deux fois par an. Il sera assisté dans sa mission d'encadrement stratégique du programme par un Comité de Suivi Opérationnel (CSO).

Le Comité de Suivi Opérationnel (CSO): aura pour attribution d'encadrer la mise en œuvre du programme conjoint sur le plan opérationnel en renforçant le suivi rapproché pour répondre aux exigences des actions d'urgences. A ce titre, il sera présidé par la FAO et comprendra tous les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre. Il se réunira trimestriellement afin que le PBF soit régulièrement informé de l'état d'avancement des interventions. Le CSO comprendra le Comité de Développement Régionale ou le Comité Régional d'Action¹² les trois agences participantes (FAO, PAM et PNUD) et le PBF. La première réunion du CSO pour démarrer le programme se tiendra un mois après la signature de la convention pour apprécier 1) le lancement des premières activités, 2) l'identification des activités qui seront complémentaires à celles mises en œuvre dans le cadre de projets ayant les mêmes objectifs. Le CSO se réunira dans les zones d'intervention du projet selon une rotation qui sera convenue entre les parties. Un rapport de mise en œuvre sera préparé pour chaque CSO. Il présentera les activités mises en œuvre, les conclusions du trimestre achevé et les recommandations pour la suite du projet.

Pour assurer la coordination et la mise en œuvre au niveau opérationnel, le projet fera objet d'un suivi par les autorités et partenaires locaux concernés dans le cadre des Comités Provinciaux /Locaux d'action (CPA/CLA) des communautés et /ou provinces bénéficiaires.

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

a) **Gestion du projet et coordination – Voir Annexe C**

Une équipe de la FAO, composée d'un international et national (Coordonnateur Programme Résilience et Expert national en élevage/agriculture), sera consacrée au projet. En plus le chef d'Antenne de la FAO basé à l'Est et les animateurs. L'équipe de projet, déjà en place, se trouvera ainsi à proximité des sites d'intervention, ce qui facilitera la mise en œuvre et la coordination des activités. Le Représentant de la FAO veillera à l'assurance qualité pour la mise en œuvre de ce projet.

La mise en œuvre du projet se déroulera en coordination avec les autres interventions dans la zone, notamment celles du PAM, l'UNDP et des autres acteurs intervenant dans le domaine de la consolidation de la paix et de la sécurité alimentaire et nutrition, notamment les ministères en charge de l'administration du territoire, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. Les interventions seront harmonisées avec une répartition stratégique évitant les duplications

¹² Organe sous la supervision des gouverneurs des régions concernées.

dans les mêmes zones d'intervention. Des réunions de coordination ad-hoc et des visites sur le terrain seront organisées conjointement. L'implication des équipes du projet dans la coordination des sous-clusters en sécurité alimentaire améliorera la coordination opérationnelle sur le terrain. La FAO dispose d'un bureau sur le terrain à Biltine, ce qui va faciliter les échanges avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des activités. Le projet sera mis en œuvre en synergie avec les partenaires de proximité.

Les rôles de différents partenaires se déclinent comme suit :

- (1) la FAO, comme entité lead est responsable de la supervision générale de toutes les activités, essentiellement celles concernant la réalisation des ouvrages ;
- (2) Elle sera appuyée par des partenaires techniques (Ministère de l'Élevage, Ministère de l'Agriculture) qui auront un double rôle : logistique et technique (identification des zones potentielles de conflits, suivi de la mise en place des ouvrages, organisation et formation des bénéficiaires) ;
- (3) Les bénéficiaires assureront la mise en place des ouvrages, assisteront à des réunions de paix et utiliseront les outils mis à leur disposition pour mitiger les conflits intercommunautaires ;
- (4) Des protocoles d'accord et des contrats de travaux seront signés entre la FAO et OIM et aussi avec d'autres partenaires.

L'équipe de projet de la FAO sera composée de 2 staffs dont 1 expert international et 1 national pastoraliste expert en gestion de conflits. Le projet se reposera aussi sur l'expertise de l'équipe de la coordination du programme de la résilience qui a des expériences avérées dans le domaine de la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

L'équipe du PNUD sera composée de 2 staffs. Un international spécialiste en gestion de conflits et un juriste. Le projet sera en gestion matricielle au sein de l'équipe consolidation de la Paix et bénéficiera en appoint de l'appui des autres experts de l'équipe. Notamment, un spécialiste en résilience, et un expert en renforcement institutionnel.

Le PAM dispose d'une présence effective dans chaque province d'intervention. La zone de Salamat est sous la responsabilité du Sous bureau de Mongo et un staff est dédié pour la mise en œuvre et le suivi des opérations. Les provinces du Sila et Ouaddaï sont sous la responsabilité des Bureaux de terrain de Goz-beida et Abéché. Les activités seront mises en œuvre en partenariat avec des ONG soutenus par les services techniques de l'Etat (Agriculture, élevage, environnement et Génie Rurale). La sélection des ONG sera opérée à travers un processus compétitif et transparent pour assurer la fiabilité et complémentarité des actions.

La composition de l'équipe du projet ainsi que le montant alloué par poste principal est rapporté par le tableau ci-après. Ce présent projet étant conjoint, faisant donc appel à une complémentarité des agences impliquées selon leurs mandats et leurs rôles, il ne soutiendra de façon effective que le personnel ayant un rôle principal selon l'approche de consolidation de la paix adoptée. Le reste du personnel sera considérée comme contribution.

AGENCE	Staff	% par rapport au budget alloué	Budget du personnel
FAO	Expert international	12%	234 855,14
	Expert Pastoraliste en gestion de conflit		

PAM	Coordonnateur de projet responsable de la mise en œuvre du projet	11%	89 349,53
	Suivi-évaluation du projet par zone		
PNUD	Expert en gestion des conflits	13%	100 000,00
	Expert Juriste		
Total		12%	424 204,67

Les équipes du projet assureront la préparation de la documentation nécessaire et des publications détaillant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du projet. Les responsables de la communication des trois agences, en collaboration avec les acteurs de mise en œuvre du projet, feront régulièrement des visites de terrain pour relever les informations relatives à l'avancement des activités, y compris des témoignages de bénéficiaires, afin d'en faciliter la visibilité à travers un bulletin dédié et d'autres voies de communication, y compris les médias (radios, télévisions, journaux, web).

La communication sera mise en avant à travers : des actions de visibilité opérationnelles et des actions de visibilité institutionnelles :

- **Visibilité opérationnelle** : au sein des provinces, dans les sous-préfectures ciblées par l'action, la visibilité sera assurée à tous les moments clés du projet sur les sites et lieux d'activités, que cela soit pendant les campagnes de sensibilisation et d'information (radio, affiches), pendant la tenue des ateliers (banderoles), sur les infrastructures (affichages). A travers les tenues (flocage) des membres des équipes des organisations soumissionnaires, mais aussi, des équipes des acteurs de proximité, une visibilité sera assurée quotidiennement au sein des territoires ciblés par le projet.
- **Visibilité institutionnelle** : en lien avec les partenariats qui seront développés au niveau national auprès des institutions de l'Etat Tchadien, mais aussi grâce aux études, aux publications des résultats, aux ateliers de restitution, et tables rondes organisées, la visibilité institutionnelle sera assurée tout au long du projet. Le projet saura être valorisé auprès de l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques, nationaux et internationaux, durant l'entièreté de sa phase de mise en œuvre.

En fonction des mandats respectifs et valeurs ajoutées, chaque agence participante interviendra sur les différents volets du projet de la manière suivante :

Produit du projet	Agence participante et partenaires de mise en œuvre envisagés
1.1 : Une analyse des conflits et de ses acteurs est réalisée et des enquêtes relatives aux besoins spécifiques des femmes et jeunes dans le contexte du projet sont disponibles.	FAO –PNUD
1.2. Des mécanismes locaux de prévention, de gestion et de réponse aux conflits entre agriculteurs et éleveurs sont renforcés.	FAO –PNUD
1.3. Des conditions favorables à la mobilité apaisée des transhumants dans les 3 provinces sont créées et renforcées	FAO –OIM

2.1. Les institutions clefs au niveau provincial et national sont outillées et s'impliquent dans la gestion des conflits locaux entre éleveurs et agriculteurs.	PNUD
2.2. Le pacte social apaisé- cohésion/coexistence pacifique crée	FAO
2.3. Renforcement des capacités de programmation/planifications à travers des consultations communautaires.	PAM
3.1. Amélioration de la viabilité des moyens de subsistance et de la résilience dans les situations de conflit et d'insécurité.	FAO
3.2. Les processus de concertation et de prise de décision intègrent les points de vue et les besoins des femmes et des jeunes et ces derniers y participent de manière active.	FAO– PNUD
3.3 Amélioration des conditions de sécurité alimentaire et économiques des communautés à travers le cash (Assistance Alimentaire pour la création d'actifs, AGR) et les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) dans la Caisse de Résilience	FAO– PAM

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Difficultés à trouver des partenaires appropriés	Elevé	L'Equipe du projet Choisira un en priorité les partenaires actifs sur le terrain
Faible implication des femmes et des jeunes due aux normes traditionnelles	Elevé	Adapter les activités du projet afin d'augmenter la participation des femmes et des jeunes. Sensibiliser les femmes, les jeunes et les chefs de communauté pour encourager l'engagement des femmes et jeunes.
Tensions communautaires émergeant durant certaines activités	Elevé	Renforcer les connecteurs au sein des communautés pour atténuer l'effet des facteurs de divisions.
Difficile appropriation des communautés et des autorités dévient le projet de son intention d'assurer la pérennité interventions.	Moyen	Réitérer l'importance du projet afin de forger l'implication des communautés et des services de l'état.
Frustration causées par les critères de sélection des bénéficiaires entrainant des tensions	Moyen	Partager de manière claire la méthode de ciblage des bénéficiaires

Manque de coordination entre les différents acteurs des Nations Unies chargés de la mise en œuvre du projet	Faible	Tenues régulières des réunions à tous les échelons (coordination, antenne) du comité technique et/ou au besoin du comité de pilotage pour décision à prendre
Tensions politique et sociales et détérioration de la situation sécuritaire pendant la période de transition obstacle à la mise en œuvre du projet	Elevé	L'UNDSS avisera qui de droit pour la prise de mesures d'atténuation des tensions
Campagne pastorale très critique	Elevé	Renforcement des stocks de sécurité
Manque d'appropriation nationale	Moyen	L'importance et la pérennité des résultats sont régulièrement communiquées afin de maintenir l'engagement des partenaires nationaux
Caractère ethnique/tribale barrière culturelle de travail avec les femmes	Moyen	Renforcement de la sensibilisation des ménages et des institutions

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Le suivi des progrès réalisés sur le terrain sera assuré par le Coordonnateur Programme Résilience de la FAO, Chef de projet et les équipes opérationnelles à travers la mise en application du système de Suivi-Evaluation de la FAO, du PAM et du PNUD, constitué de:

1. cadre logique;
2. tableau de bord et de suivi ;
3. planning mensuel d'activités ;
4. outils de collecte de données adaptés à chacune des activités mises en œuvre ;
5. rapports de visites de terrain ;
6. l'analyse des données collectées ;
7. la gestion efficace des ressources ;
8. la qualité des résultats annuels et finaux ;
9. missions conjointes sur le terrain ;
10. l'élaboration d'un recueil des bonnes pratiques et sa diffusion ;
11. les synergies entre les différentes composantes du projet, avec d'autres projets du PBF et avec des projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

Le responsable de la coordination veillera à ce qu'un rapport semestriel et un rapport annuel soient produits, et que devra approuver le comité de pilotage du projet, puis transmis au PBSO.

Les équipes chargées de la mise en œuvre, épaulées par leurs responsables du suivi et de l'évaluation, doivent présenter des rapports succincts, avec des données ventilées par sexe, au responsable de la coordination globale à des fins de consolidation et de contrôle de la qualité.

Pendant la phase finale du projet, un(e) consultant(e) international sera chargé de conduire une évaluation externe afin de mesurer les produits ainsi que les résultats globaux du projet au regard des objectifs spécifiés dans la proposition de projet initiale ou révisée. Les agences des Nations Unies bénéficiaires, qui ont budgété le coût de cette évaluation, coordonneront le processus. Chacune des trois agences contribuera à hauteur de 33% (soit 16.666 USD) au coût total (49 998 USD) de l'évaluation externe. Le PBSO devrait être consulté pendant la phase de rédaction des termes de référence de l'évaluation externe. Le rapport d'évaluation sera présenté au comité de pilotage pour validation finale et envoyé au PBSO.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Le renforcement des capacités des partenaires d'implémentation, qui est au cœur de la stratégie de mise en œuvre du projet, assurera un transfert de compétence pérenne et durable après la mise en œuvre du projet. La mise en place d'informateurs clés, la collaboration et la confiance établies permettront de continuer à collecter des informations pertinentes pour le suivi des mouvements de déplacements relatifs ou non à la gestion des conflits agriculteurs -éleveurs.

Les différentes formations prévues par le projet aideront à renforcer la capacité des structures bénéficiaires (comités de dialogue) et à vulgariser les approches qui renforceront la capacité d'autonomisation des agriculteurs et des éleveurs. Le processus de retrait programmé et concerté sera mis en place dès le démarrage du projet pour permettre une gestion durable et autonome par les bénéficiaires.

Le projet fera appel à la participation des experts nationaux et internationaux dans les différents domaines d'appui institutionnel et de renforcement des capacités retenues en faveur des bénéficiaires. Ainsi, le renforcement des capacités locales des membres de la sociétés civiles, de ses structures de base, des techniciens et agents du Ministère de l'élevage et agriculture, en charge de la gestion sur la consolidation de la paix et sécurité, dans les zones ciblées, permettra un meilleur suivi des actions et initiatives et à terme d'avoir un réseau dynamisé d'acteurs pouvant apporter un soutien technique de proximité aux agriculteurs et éleveurs ainsi qu'à leurs organisations après la fin du projet pour une meilleure durabilité des actions. L'accent sera enfin mis sur les intérêts économiques de court et moyen terme pour les éleveurs et les agriculteurs ainsi que sur l'intérêt stratégique pour les autorités locales.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans le relèvement à moyen terme, notamment à travers la création et le renforcement de comités de dialogue intercommunautaire, qui auront pour objectif la consolidation de la paix et de la sécurité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs ainsi que la mise en œuvre de microprojets à travers les AVEC dans leur zone

d'influence. Ces structures ainsi renforcées et opérationnelles seront les acteurs clés de la consolidation de la paix dans la zone. L'appropriation des connaissances transmises et de compétence (formation en consolidation de la paix et de la sécurité entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs, partage des ressources, gestion des conflits...) leur permettra de mener à bien les activités, mais aussi, de les poursuivre de façon autonome une fois le projet terminé. L'évaluation d'impact du projet permettra de mieux documenter les activités à fort impact et de favoriser leur diffusion afin d'améliorer l'impact global de l'action dans les zones du projet.

Le projet intègre les priorités nationales en matière de développement et de diversifications des filières animales telles que définies dans le Plan National de Développement (PND) et le Programme National d'Investissement dans le Secteur Rural (PNISR) ainsi que le Programme de protection sociale. Il travaillera à affiner le diagnostic des besoins de renforcement de capacité et apportera des solutions à certains besoins ; la réplication et la mise à échelle nationale se fera dans les autres programmes du gouvernement tchadien dans le cadre de la mise en œuvre du PNSIR. L'engagement des autorités provinciales et locales à maintenir et renforcer les acquis des projets antérieurs de consolidation de la paix mis en place par la FAO, suite à leur forte implication dans la mise en œuvre des activités est un signe qui indique que ces autorités pourront soutenir tous ces efforts même après le projet.

Dans sa mise en œuvre, le projet se basera sur une approche participative et s'efforcera à réussir l'appropriation des études et formations pour bien réussir le dialogue intercommunautaire. Les activités seront mises en œuvre en partenariat avec les services techniques au niveau central et déconcentré du Ministère en charge de l'Elevage, de l'Agriculture, de l'administration et de la sécurité.

Les leçons apprises dans ce projet serviront à minimiser les erreurs dans les autres programmes de consolidation de la paix qui seront développés ultérieurement. Dans le contexte du Tchad et dans les perspectives des changements en cours pour la diversification de l'économie nationale, l'Etat envisage d'investir davantage dans le secteur de l'élevage et agriculture, ce qui permettra le suivi des indicateurs du projet.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou

d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	x		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	x		FAO a déjà travaillé sur ces thématiques transhumances dans la zone du projet
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	x		Les consultations sont en cours
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	x		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	x		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	x		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?			
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires de ces allocations GEWE ?	x		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
----------	-----	-----	-------------

1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	x		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	x		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	x		
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	x		

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed [Memorandum of Understanding](#) between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les conflits entre les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs sont atténués pour contribuer à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.		Indicateur 1.1: % conflits atténués entre éleveurs et agriculteurs rapportés pendant les 12 derniers mois Niveau de référence : 100% Cible : 50% de réduction	Rapport baseline et Endline Rapport d'activité	Au début et à la fin du projet
	Produit 1.1 Une analyse des besoins spécifiques des acteurs est réalisée pour renforcer leurs rôles dans la gestion et la prévention des conflits. Activité1.1.1 : Identifier les besoins spécifiques des jeunes et femmes	Indicateur 1.1.1 :Une base des données de causes de conflits et acteurs impliqués ainsi que des besoins spécifiques (en élevage, agriculture et renforcement de capacité) des femmes et jeunes disponibles Niveau de référence: 0 Cible: 1	Rapports d'analyse Rapport de suivi des activités	
	Activité1.1.2 : Analyser les données relatives aux conflits et des acteurs Activité1.1.3 : Etablir les typologies de conflits et déterminer leurs causes et les dérives (cartographie des conflits)	Indicateur 1.1.2 # d'acteurs participant activement dans la gestion et la prévention des conflits agriculteurs/éleveurs (% hommes, %femmes, % des jeunes) identifiés Niveau de référence: 0 Cible: 300 (30% femmes, 40% hommes et 30% jeunes)	Rapport d'enquêtes ; Rapport d'activités	Sur le cycle du projet
	Produit 1.2 Des mécanismes locaux de prévention, de gestion et de réponse aux conflits entre agriculteurs et éleveurs sont renforcés pour leur permettre de	Indicateur 1.2.1 : # comités locaux ¹⁴ structurés effectivement opérationnelles incluant les jeunes et les femmes.	Rapport de mise en place des mécanismes Rapport d'activités	Sur le cycle du projet

¹⁴ Un comité local de gestion des conflits est constitué des leaders d'opinion, religieux, chefs de villages et représentants des communautés d'éleveurs et des communautés d'agriculteurs

	<p>jouer efficacement leurs rôles de médiation et de gestion pacifique de conflits éleveurs-agriculteurs</p> <p>Activité 1.2.1 : Identifier et former les leaders communautaires à la prévention/gestion des conflits</p> <p>Activité 1.2.2 : Structurer les comités locaux (d'agriculteurs et d'éleveurs) de gestion des conflits</p> <p>Activité 1.2.3 : Appuyer la signature des conventions de cohabitation pacifique entre les communautés d'agriculteurs et communautés d'éleveurs</p> <p>Activité 1.2.4: Renforcer les mécanismes endogènes de résolution des conflits</p>	<p>Niveau de référence: A déterminer ¹⁵</p> <p>Cible: 44 (4 par département)</p> <p>Indicateur 1.2.2 : # de conflits gérées pacifiquement par les comités opérationnels incluant les jeunes et les femmes</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 150</p> <p>Indicateur 1.2.3 # des plateformes¹⁶ d'échange entre les communautés des agriculteurs/éleveurs (y compris jeunes et femmes) et les organisations de la société civile fonctionnels</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 20</p>	<p>Rapports de formations</p> <p>Rapport de missions des partenaires de mise en œuvre</p>	
	<p>Produit 1.3 Des conditions favorables à la mobilité apaisée des transhumants dans les 3 provinces sont créées et renforcées pour atténuer les conflits liés à la transhumance</p>	<p>Indicateur 1.3.1 # des axes de transhumances créés et sécurisés</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 6</p>	<p>Rapport d'identification des axes de transhumance</p> <p>Rapport d'activités</p>	<p>Au début du projet</p>
	<p>Activité 1.3.1 : Sensibiliser les communautés d'éleveurs et agriculteurs sur la prévention et gestion des conflits, la coexistence pacifique, et les méfaits de la circulation illicite des armes légères.</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : # km corridors cartographiés</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 150 (50 par province)</p>	<p>Rapports des formations</p> <p>Rapports d'activités</p>	<p>Sur le cycle du projet</p>

¹⁵ Une étude de base déterminera le niveau de référence des comités locaux structurés

¹⁶ Une plateforme d'échange est composée de la société civile, des leaders d'opinions, les autorités administratives et traditionnelles et les représentants des comités locaux

	<p>Activité 1.3.2 : Établir un système d'alerte précoce, de suivi des flux de transhumants, cartographier les corridors ... à travers le Transhumance Tracking Tool (TTT).</p>			
<p><u>Résultat 2</u> : Les capacités des parties prenantes engagées dans les résolutions des conflits d'agriculteurs et d'éleveurs sont renforcées pour leur implication dans la résolution et la gestion des conflits.</p>		<p>Indicateur 2.1 : % des hommes, des femmes et des jeunes formés sur les mécanismes de gestion de la paix et engagés dans la résolution et la gestion des conflits</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 75% (30% femmes, 30% jeunes, 40% hommes)</p>	<p>Rapports de formation Rapport d'activités</p>	<p>Sur le cycle du projet</p>
	<p>Produit 2.1 : Les institutions clefs au niveau provincial et national sont outillées pour mieux assurer leurs rôles et s'impliquent effectivement dans la gestion des conflits locaux entre éleveurs et agriculteurs.</p> <p>Activité 2.1.1 : Appuyer le Ministère de la Sécurité dans la mise en place de la Commission Nationale sur les armes légères</p> <p>Activité 2.1.2 : Renforcer les capacités techniques du Ministère de la Justice et les acteurs de la chaîne pénale au niveau local en matière de règlement des conflits agriculteurs/éleveurs</p> <p>Activité 2.1.3 : Former les leaders communautaires à la gestion des conflits</p> <p>Activité 2.1.4 : Soutenir le Ministère de l'administration</p>	<p>Indicateur 2.1.1 # des conflits agriculteurs/éleveurs résolus pacifiquement avec l'implication conjointe des institutions clefs du niveau provincial et national.</p> <p>Reference : 0 Cible :6 (2 conflits de grande ampleur non traités par les comités locaux par province)</p> <p>Indicateur 2.1.2 Nombre de OPJ ayant signalé avoir accru leurs connaissances en matière de gestion impartiale des conflits agriculteurs éleveurs</p> <p>Référence : 6 Cible : 20</p>	<p>Rapports de sécurité</p> <p>Rapports de formations</p>	<p>Sur le cycle du projet</p>

	territoriale, le parlement, le Conseil économique et social et la haute autorité des chefferies traditionnelles dans leurs activités en lien avec la résolution des conflits agriculteurs-éleveurs			
	<p>Produit 2.2 : Le pacte social apaisé- cohésion/coexistence pacifique créé pour maintenir le vivre ensemble et la consolidation de la paix</p> <p>Activité 2.2.1 : Créer des plateformes d'échange entre les communautés des agriculteurs/éleveurs (y compris jeunes et femmes) et les organisations de la société civile</p> <p>Activité 2.2.2 : Renforcer les capacités des plateformes avec des outils pour la maîtrise de gestion des conflits et de la consolidation de la paix</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : # des Memoranda d'entente signés entre les communautés d'agriculteurs et communautés d'éleveurs autour des infrastructures agropastorales pour permettre une gestion concertée</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 35 dont 6 autour de puits pastoraux et 4 autour de parcs de vaccination, 4 autours des aires d'abattage et 23 autours des parcelles maraîchères)</p> <p>Indicateur 2.2.2 : # de plateformes renforcées pour la gestion des conflits et la consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 35 dont 6 autour de puits pastoraux et 4 autour de parcs de vaccination, 4 autours des aires d'abattage et 23 autours des parcelles maraîchères)</p>	<p>PV de signature de memoranda Copie de memo</p> <p>Rapports de formation</p>	Sur le cycle du projet
	<p>Produit 2.3 : Les processus de concertation et de dialogue dans la gestion de conflit intègrent les points de vue des femmes et des jeunes pour les prises de décisions.</p> <p>Activité 2.3.1 : Mettre en place des Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC)</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : # de femmes et des jeunes qui participent activement aux processus de concertation et de prise de décisions</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible: 300 femmes et 200 jeunes</p> <p>Indicateur 2.3.2 : # des AVEC fonctionnels ayant contribué efficacement à la relance socioéconomique des femmes et des jeunes pour contribuer au bon vivre ensemble</p> <p>Niveau de référence: 0</p>	<p>Rapports d'activités, Comptes rendus des réunions Rapport final</p>	Sur le cycle du projet

	Activité 2.3.2 : Renforcer les capacités de programmation/planification à travers des consultations communautaires.	Cible: 300 au profit de 2700 personnes dont 810 femmes et 1890 hommes)		
Résultat 3 : Les moyens d'existence des ménages des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs sont renforcés pour améliorer la sécurité, la paix et la cohésion sociale.		Indicateur 3.1 : % des ménages des communautés d'agriculteurs et d'éleveurs ayant renforcé leurs moyens d'existences Niveau de référence: 0 Cible: 70%	Rapports d'enquêtes Rapports d'activités Rapport final	Sur le cycle du projet
	Produit 3.1 Les moyens d'existence et de la résilience aux effets des conflits agriculteurs /éleveurs dus à la transhumance et au changement climatique sont améliorés par la mise en place des infrastructures agropastorales afin de renforcer la sécurité, la paix et la cohésion sociale	Indicateur 3.1.1 : # d'ouvrages agropastoraux réalisés en vue de limiter les effets du changement climatique, renforcer le vivre ensemble et consolider la paix Niveau de référence: 0 Cible : 35 ouvrages (6 puits pastoraux, 6 aires de stationnement, 23 parcelles maraichères clôturées par des grillages, 4 parcs de vaccination, band pare feux)	Rapports d'exécution des ouvrages, rapports d'activités, PV de réceptions des ouvrages	Sur le cycle du projet
	Activité 3.1.1 : Approvisionner les communautés en intrants agropastoraux et en outils aratoires Activité 3.1.2 : Construire et/ou réhabiliter des infrastructures socio-agropastorales (puits pastoraux, parcs de vaccination, marchés communautaires, balisage des couloirs de transhumances, aménagement et protection des périmètres agricoles) Activité 3.1.3 : Former les jeunes et les femmes sur la production agropastorale et sur les techniques agroécologiques de productions agricoles	Indicateur 3.1.2 : # personnes participant à la mise en place et à la gestion des ouvrages (12000 femmes, 3600 jeunes, 11900 hommes) Niveau de référence: 0 Cible: 27500 Indicateur 3.1.3 # des actifs liées à la production agropastorale (agriculture, élevage) créés Niveau de référence: 0 Cible: 12 Indicateur 3.1.4: % des jeunes et femmes bénéficiaires du projet actif dans la production agropastorale Niveau de référence: 0 Cible: 50% Indicateur 3.1.5 : # de planification communautaires participatives (PCP) Diagnostics communautaires	Rapports d'activités, rapports de distribution, PV de réceptions des intrants et outils	Sur le cycle du projet

	<p>Activité 3.1.4 : Appuyer les ménages vulnérables dirigés par les femmes (activités de concession : Jardin de case, petit élevage, latrines ...)</p> <p>Activité 3.1.5: Organiser des ateliers de Planification Communautaire Participative (PCP)</p>	<p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible: 6</p>	<p>Rapport de formation</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de mission de terrain des partenaires de mise en œuvre</p>	
		<p>Indicateur 3.1.6 : # plants fruitiers et forestiers produits et transplantés</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Cible : 100,000 plants</p>	<p><i>Rapport des partenaires de mise en œuvre</i></p>	Réalisation des actifs
		<p>Indicateur 3.1.7 : Superficie aménagée pour le reboisement en vue de limiter les changements climatiques</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Cible : 30 ha</p>	<p><i>Rapport des partenaires de mise en œuvre</i></p>	Réalisation des actifs
	<p>Produit 3.2 La sécurité alimentaire et économique des communautés sont améliorées à travers le cash (Assistance Alimentaire pour la création d'actifs, AGR) et les Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) pour la paix et la cohésion sociale</p> <p>Activité 3.2.1 : Produire et planter des plants fruitiers et forestiers</p> <p>Activité 3.2.2 : Aménager les espaces pour le reboisement (les demi-lunes de rétention d'eau...)</p> <p>Activité 3.2.3 : Mettre en place les caisses de résilience (constitution,</p>	<p>Indicateur 3.2.1: % de ménages capable de répondre à leurs besoins alimentaires de base et économique pour améliorer la cohabitation sociale et la paix</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible 80%</p> <p>Indicateur 3.2.2: # Caisses de résiliences mises en place et fonctionnelles pour renforcer la cohésion socioéconomique et la paix</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible 300 CEAP/AVEC/CD</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible 300 CEAP/AVEC/CD</p>	<p>Rapports d'activités, Rapport partenaires</p> <p><i>Rapport des partenaires de mise en œuvre et du partenaire financier</i></p>	Sur le cycle du projet

	<p>organisation, formation des CEAP, CD et AVEC) Activité 3.2.4 : Distribuer les cash pour améliorer les conditions économiques des communautés (Assistance Alimentaire pour la création d'actifs, AGR)</p>			
--	---	--	--	--